L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DES BEAUX-ARTS.

MONUMENTS HISTORIQUES.

Arrete.

Le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques; et le décret du 18 mars 1924 déterminant les conditions d'application de la dite loi; Vu l'avis de la Commission des Monuments historiques en date du 17 décembre 1933; Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 Juin 1932;

Article premier.

campanile	couronnant so	n pignon		
	parmi les		2	

Sort. 2.

Le présent arrêté sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

Any. 3.

Il sera notifie au Préfet du département de l'Rérault

et au Maire de la commune de CLARET

gui

seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 27 Janvier 1933

hally

## NCATION NATIONALE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

BEAUX-ARTS.

INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE

MONUMENTS HISTORIQUES.

est

## ARRÊTÉ.

Le Ministre de l'Éducation Nationale

LE Sous SECRETAIRE D'ETAT DES BEAUX-ARTS,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER

L'Eglise de CLARET (Hérault) à l'exception du
porche classé et de la Tour de l'Horloge
appartenant à la commune de CLARET
inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.
ART. 2.
Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, pour les
archives de la préfecture, au maire de la commune de
qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.
Paris, le 1 3 AVR 1933
Par délégation spéciale :  Le Directeur général des Beaux-Arts,
Membre de l'Institut
1 Kut

886-484-1, 4050-30, [10713]

T. S. V. P.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Département : Le plan visualisé sur cet extrait est géré HERAULT par le centre des impôts foncier suivant : Montpellier **EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL** Commune: Centre administratif CHAPTAL BP 70001 CLARET ---------34953 34953 MONTPELLIER CEDEX 02 tél. -fax Section : E Feuille: 000 E 03 Échelle d'origine : 1/2500 Cet extrait de plan vous est délivré par : Échelle d'édition : 1/650 Date d'édition : 28/05/2014 (fuseau horaire de Paris) cadastre.gouv.fr Coordonnées en projection : RGF93CC43 ©2012 Ministère de l'Économie et des Finances

